

« Ensemble, faisons vivre  
les monuments historiques »

## BULLETIN DE DON

Nom, Prénom : .....

.....  
.....

Je souhaite soutenir  
les projets de la Fondation.

Adresse : .....

.....  
.....

Je joins un don de :

- 500 € (soit 125 € ou 170 €  
après réduction d'impôt)
- 1 000 € (soit 250 € ou 340 €  
après réduction d'impôt)
- Autre.....€

Courriel : .....

En application de la réglementation en vigueur, les dons versés à la Fondation pour les Monuments Historiques, sous égide de la Fondation de France, ouvrent droit à une réduction d'impôt :

- Impôt sur la fortune immobilière (IFI) : 75 % du montant du don vient en réduction de l'impôt dans la limite de 50 000 € (don de 66 666 €).
- Impôt sur le revenu : 66 % du montant du don vient en réduction de l'impôt, dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- Impôt sur les sociétés : 60 % du montant du don vient en réduction de l'impôt, dans la limite d'un plafond de 5 ‰ (5 pour mille) du CA annuel.

# FAITES NOUS CONNAÎTRE LA CAUSE QUI VOUS TOUCHE LE PLUS !

Je souhaite affecter mon don :

- aux bourses d'études métiers d'art et recherche
- aux chantiers-écoles
- à la restauration
- à la mise en accessibilité handicap
- aux actions de sensibilisation

Retrouvez tous les projets soutenus depuis 2009 sur [www.fondationmh.fr](http://www.fondationmh.fr)

## COMMENT FAIRE UN DON ?

- Je fais un don en ligne sur [www.fondationmh.fr](http://www.fondationmh.fr), rubrique faire un don. Je coche et j'envoie le bulletin rempli, à l'adresse ci-dessous. Attention au plafond de votre carte de crédit.
- Je joins un chèque établi à l'ordre de : Fondation de France / Fondation pour les Monuments Historiques  
J'adresse mon bulletin de don rempli à : Fondation pour les Monuments Historiques 57 quai de la Tournelle 75005 Paris.

## RECEVOIR SON REÇU FISCAL

La Fondation de France vous enverra votre reçu fiscal par courrier dans un délai d'environ 3 semaines.

Le don en ligne permet de recevoir votre reçu fiscal plus rapidement (72h), dans votre « espace personnel ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit, contactez la FMH par écrit ou par mail : [contact@fondationmh.fr](mailto:contact@fondationmh.fr)

---

## LA FONDATION POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES EN QUELQUES CHIFFRES

Depuis 2008, la Fondation a collecté plus de 3 millions d'€, grâce à ses donateurs et ses mécènes.

### Soutiens de 2009 à 2017

- 130 monuments historiques et jardins, publics et privés, ont été soutenus pour des projets de restauration et de mise en accessibilité handicap.
- 79 bourses d'études ont été attribuées à des étudiants en métiers d'art de la restauration ou effectuant des recherches dans le domaine du patrimoine.